

1. Objet de la publication

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une rehausse clôture

2. Descriptif de la prestation souhaitée

Le maître d'œuvre devra travailler en étroite collaboration avec le Chef d'établissement et l'adjoint gestionnaire de l'établissement (maître d'ouvrage)

Le maître d'œuvre devra prévoir un cahier des charges pour la gestion du dossier suivant les consignes de l'ordonnateur du Lycée – Chef d'établissement

Déposer si cela n'est pas fait une demande d'autorisation de travaux auprès de la mairie.

Il devra faire l'appel d'offre de mise en concurrence (MAPA – AJI) pour les travaux, avec consultation du dossier par les entreprises.

Le maître d'œuvre devra être présent pour l'ouverture des enveloppes envoyées par les entreprises, sous scellés et avec mention « ne pas ouvrir marché de travaux de rehausse clôture » à l'attention du Lycée George Sand.

Le maître d'œuvre devra coordonner les travaux avec les entreprises retenues dans le cadre du marché

Prévoir un calendrier :

- Date de mise en consultation de mise en concurrence (MAPA) de début et de fin
- Date de consultation des devis envoyés par les entreprises
- Gestion des réponses à faire aux entreprises dans le délai réglementaire
- Programmation du début des travaux et fin
- Gestion de la partie des autorisations obligatoires pour des travaux sur la voie publique et affichage

Prévoir une visite sur site à l'ouverture des travaux, suivre ces derniers et enfin effectuer la réception en collaboration avec le bureau de contrôle. Le maître d'œuvre devra recevoir l'approbation du maître d'ouvrage à chacune des phases de travaux.

Les entreprises retenues devront présenter une attestation des assurances professionnelles et décennale obligatoires

3. Conditions particulières

➤ Documents à produire par les candidats :

- Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français et produire les pièces suivantes :
- Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble du groupement en cas de réponse en groupement, avec l'indication de son numéro de Siret

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner et qu'il est en règle au regard des articles du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Le maître d'œuvre devra présenter l'attestation des assurances professionnelles et décennale obligatoires

➤ Conditions financières de paiement

Le maître d'œuvre devra fournir un devis de sa prestation montant TTC.
L'établissement établira un bon de commande pour cela.

Le paiement de la prestation s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique française. Il sera effectué, après service fait, par virement bancaire au moyen d'un mandat administratif sur présentation d'une facture libellée à l'ordre du Lycée George Sand.

Il sera toutefois possible de demander un acompte. Dans ce cas :

- le montant ne pourra excéder 50% du coût global TTC de l'offre de prix
- la facture d'acompte ne pourra être demandée qu'après le commencement et la réalisation d'une partie des travaux ;
- la facture du solde ne pourra être acquittée qu'après la réalisation effective et définitive des travaux.

